

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 821 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française aux officiers et sous-officiers du G. A. C.

n° 821

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille dite « du Mérite de l'Afrique-Noire française »,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux officiers et sous-officiers du G. A. C. dont les noms suivent : Chef d'escadron Hanneton (Pierre) ; Lieutenant Briard (Jean) ; Adjoint administr. de 4^e classe Saunier (Albert) ; Lieutenant Chamorand (Raymond) ; Lieutenant Mercier (Pierre) ; Lieutenant Aubert (Jean) ; Maréchal des logis-chef Goupil (Marcel) ; Adjudant-chef Le Meaux (Noël) ; Maréchal des logis-chef Paris (Victor) ; Adjudant-chef Mire (Paul) ; Adjudant-chef Pastel (Valentin) ; Adjudant Princivalle (Jacques) ; Maréchal des logis Jeannesson (Pierre) ; Maréchal des logis Abb (Rodolphe) ; Maréchal des logis-chef Dubois (Robert) ; Adjudant-chef Henny (Charles). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.